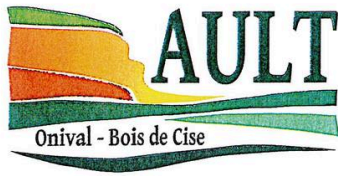


RECU DU TRAIT DE COTE / LA MUNICIPALITÉ INTERPELLE LES PARLEMENTAIRES DE LA SOMME

Courrier adressé à Mesdames, Messieurs les Députés, Messieurs les Sénateurs du
Département de la Somme concernant la gestion du Trait de Côte.



Commune d'AULT

Département de la Somme - Arrondissement d'Abbeville

M.L.M./I.S.

Le 26 Décembre 2025

Marcel LE MOIGNE
Maire d'Ault

À

Objet : Courrier adressé à Mesdames, Messieurs les Députés, Messieurs les Sénateurs du Département de la Somme concernant la gestion du Trait de Côte.

Monsieur le Député,

Le financement de l'adaptation de nos territoires au recul du trait de côte concerne tous les territoires littoraux.

Depuis la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, les communes littorales comme la nôtre sont invitées de se doter de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC).

La commune d'AULT s'est inscrite très rapidement dans le dispositif de la loi Climat et Résilience et, en 2025, sous la houlette de Monsieur le Préfet de la Somme et de Monsieur le Sous-Préfet d'Abbeville que je tiens à remercier, plusieurs comités de pilotage de gestion intégrée du Trait de Côte (COGIT) et Comités Stratégiques de Résilience littorale (COSTRAT) se sont tenus.

Concrètement, cela signifie pour nous : cartographier les risques, programmer des acquisitions foncières, adapter nos équipements, renaturer certains secteurs, et accompagner nos habitants dans des transitions qui sont parfois lourdes.

Pour la commune d'AULT, il s'agira de lancer les études sur le quartier du Bel Air menacé par l'érosion, sur l'enrochement en bas de falaise de la partie non protégée entre la digue 83 et le bourg d'AULT, et sur l'état de la casquette ouvrage en béton d'une cinquantaine d'années.

En effet, les secteurs touchés par les facteurs d'érosion sont exclus du PAPI 2 d'où cette démarche pour la commune d'AULT, mais aussi pour les communes de QUEND et de FORT MAHON en ce qui concerne l'érosion dunaire.

Le COSTRAT a acté le recrutement d'un chargé de mission à compter du début de 2026, pour le montage des dossiers et la commune d'AULT a accepté sa part de financement par délibération.

Mais il manque toujours l'essentiel : un financement national lisible, dédié et pérenne pour accompagner ces politiques publiques d'adaptation.

Il est donc nécessaire de créer un véritable fond Erosion Côtière alors que des dispositifs précis ont été proposés et qu'un amendement a été adopté en commission des Finances.

Ce Fonds Erosion Côtière présente deux grandes vertus :

- La première, c'est qu'il est ciblé : il est conçu pour financer très concrètement les actions qui nous incombent déjà dans le cadre des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte et des PPAL : acquisitions et gestion foncière dans les zones exposées, travaux de protection quand ils sont justifiés, opérations de renaturation, accompagnement des relocalisations etc.
- La seconde, c'est qu'il est responsable dans son financement : il ne repose pas sur un endettement supplémentaire de l'Etat, ni sur une pression fiscale nouvelle sur nos contribuables locaux. Il est alimenté par des recettes dédiées, cohérentes avec les enjeux de solidarité nationale et territoriale.

Ces ressources reposent sur trois leviers complémentaires :

1. Une taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui permettrait de dégager une première enveloppe nationale. Il s'agit d'une forme de solidarité patrimoniale, liée aux transactions immobilières au bénéfice des territoires qui doivent financer des mesures d'adaptations lourdes.
2. Une taxe sur les exploitants des plateformes de location touristique de courte durée à hauteur de 1% des commissions qu'elles perçoivent pour les locations situées dans les communes littorales avec un seuil de chiffre d'affaires qui cible les très grands opérateurs. C'est une logique simple : ceux qui bénéficient directement de l'attractivité de notre littoral contribuent à la préservation de ce même littoral.
3. Une part de la taxe sur les éoliennes en zone économique exclusive (ZEE) afin que les grands projets de production d'énergie en mer participent aussi au financement de l'adaptation des territoires littoraux aux effets du changement climatique. Là encore, on retrouve un principe de solidarité : les usages économiques de la mer contribuent aux efforts consentis à terre.

Il aurait été judicieux de taxer également les infrastructures nucléaires qui portent fort préjudice à notre littoral. Pour le littoral Normand et Picard le site de PENLY avec la construction d'un EPR est principalement visé.

Nous avons donc un mécanisme de financement structuré, diversifié et soutenable, qui répond à des besoins qui ont été chiffrés au niveau national, et qui permettrait enfin de donner du contenu concret aux obligations que la loi fait peser sur nos communes.

Pour l'instant, malgré le travail réalisé, malgré l'adoption en commission des finances, et le soutien des associations d'élus, le gouvernement ne semble pas prêter à ce dispositif l'attention qu'il mérite.

Nous élus d'AULT en appelons explicitement à la mobilisation des maires des communes littorales en interpellant nos députés et nos sénateurs pour soutenir cette démarche.

Les enjeux sont connus : sécurité des personnes et des biens, protection de nos logements, de nos équipements, de nos activités économiques, mais aussi préservation de l'identité paysagère de notre territoire. Nous savons tous que les coûts à venir dépasseront largement les capacités d'une commune isolée, et même celles d'une intercommunalité, si nous ne sommes pas accompagnés par un dispositif national à la hauteur.

C'est pourquoi je souhaite que notre Conseil Municipal envoie un signal clair : il est urgent d'agir.

Je propose que nous :

1. Affirmions officiellement notre soutien à la création et au financement du Fonds Erosion Côtière tel qu'il est porté par le Comité national du trait de côte et par Madame la Députée Sophie Panonacle ;
2. Exprimions notre solidarité avec l'ensemble des communes littorales confrontées à la problématique du recul du trait de côte et à la question cruciale de son financement ;

Ce courrier sera adressé à

- A Madame la Députée Sophie Panonacle
- A nos députés et à nos sénateurs, afin de leur demander de relayer et de soutenir activement, dans le cadre des débats budgétaires, la création et l'abondement de ce Fonds Erosion Côtière, fondé sur les trois ressources que je viens de rappeler : taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux, plateformes de location touristique, éoliennes en zone économique exclusive, et infrastructures éoliennes.

Ce courrier de solidarité et de soutien viendrait conforter la démarche engagée au niveau national, et montrer que notre Commune entend prendre ses responsabilités, mais qu'elle ne peut ni ne veut être laissée seule face à un enjeu qui dépasse très largement l'échelle locale.

En résumé, il ne s'agit pas seulement de défendre un amendement technique : il s'agit de dire clairement que les territoires en première ligne face au recul du trait de côte demandent à l'Etat de tenir ses engagements et de se doter, enfin, d'un outil de financement pérenne, juste et lisible, à la hauteur des défis qui nous attendent.

Comptant sur votre soutien en relayant efficacement ce texte portant la solidarité entre les territoires, veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Marcel LEMOIGNE

Recul du trait de côte: la municipalité interpelle les parlementaires de la Somme

Dans un courrier adressé aux parlementaires samariens, la municipalité Aultoise appelle de ses vœux la création d'un financement national pour lutter contre le recul du trait de côte sur tout le littoral.

Parmi les défis que la commune d'Ault doit relever, celui de l'érosion du trait de côte est peut-être le plus primordial de tous.

Mais face à l'ampleur de la tâche, qui plus est compliquée par des obligations légales de plus en plus lourdes, la municipalité refuse d'avancer seule. Lors de la réunion du 11 décembre, le maire Marcel Le Moigne a présenté au conseil municipal un courrier adressé aux députés et sénateurs de la Somme, appelant l'État à créer un financement national clair et pérenne dédié pour faire face au recul du trait de côte.

Un enjeu incontournable

En préambule et pour bien planter le décor de la situation actuelle, l'édile a rappelé que la loi *Climat et Résilience* de 2021 impose aux communes du littoral de se doter d'une stratégie locale de gestion de ce fameux trait de côte. Une démarche que Ault a déjà entamée, sous l'impulsion du préfet et du sous-préfet, avec plusieurs comités de pilotage et réunions stratégiques. « Carto-

graphie des risques, acquisitions foncières, renaturation de certains secteurs... autant d'obligations que nous devons respecter » a listé Marcel Le Moigne, rappelant dans la foulée les actions déjà engagées comme le redéploiement du réseau d'assainissement et d'autres à venir comme des études sur le quartier du Bel-Air ou l'encrochement en pied de falaise.

La municipalité participe également au financement d'un chargé de mission dédié, recruté à compter du 1^{er} janvier 2026, à hauteur de 8 000 € par an pendant trois ans. « **Mais il manque toujours l'essentiel** » a insisté le maire: « un financement national lisible, dédié et pérenne ».

Un fonds indispensable

Le courrier lu en séance soutient donc la création d'un véritable fonds érosion côtière, défendu par le Comité national du trait de côte et déjà passé par une première étape en commission des finances de l'Assemblée nationale.

Selon Marcel Le Moigne, ce

fonds présente deux atouts majeurs: Non seulement il serait ciblé sur les actions imposées, mais son financement serait aussi responsable, reposant non pas sur l'endettement de l'État mais sur des recettes affectées.

Trois ressources principales sont en effet envisagées pour l'alimenter, détaillées dans le courrier: Il propose d'abord la mise en place d'une taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux, conçue comme une forme de solidarité patrimoniale entre les transactions immobilières et les territoires littoraux exposés à l'érosion. Le texte évoque ensuite une taxe de 1 % sur les commissions perçues par les plateformes de location touristique de courte durée, comme *Airbnb*, pour les logements situés dans les communes littorales. Enfin, il est proposé d'affecter une part de la taxe sur les éoliennes implantées en zone économique exclusive, afin que les grands projets de production d'énergie en mer contribuent eux aussi aux efforts d'adaptation menés à terre.

L'édile ajoute même une quatrième piste potentielle:



Le littoral Aultois, avec ses emblématiques falaises, est tout à la fois la plus grande force de la commune et son plus grand défi. Illustration - image d'archive

« Il pourrait être judicieux de taxer aussi les infrastructures nucléaires, en partie responsables des préjudices du littoral, notamment par le détournement de flux de galets ».

« Ne pas rester seul »

Dans son intervention, Marcel Le Moigne a rappelé que les coûts futurs des actions à en-

treprendre « dépasseront largement les capacités d'une commune isolée, et même celles d'une intercommunalité ». Le courrier appelle donc les parlementaires à soutenir activement la création d'un tel fonds lors des débats budgétaires. La municipalité en profite également pour exprimer sa solidarité avec l'ensemble des communes littorales confron-

tées aux mêmes difficultés.

« Il ne s'agit pas seulement de défendre un amendement technique, mais de dire que les territoires en première ligne demandent à l'État de tenir ses engagements », a conclu le maire.

Un message qu'Ault espère désormais voir relayé jusqu'à Paris.

● Benoit Doyen